

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REponses DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 500 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.

(Compte chèque postal : 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS - 7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1948 (2^e PARTIE) — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 4^e SÉANCE

Séance du Mardi 30 Novembre 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Transmission d'un projet de loi déclaré d'urgence.
3. — Nomination des commissions générales et de la commission de comptabilité.
4. — Vérification des pouvoirs (suite).
 - Alger, 2^e collège; territoire du Moyen-Congo, 1^{re} section; territoire du Moyen-Congo, 2^e section; Constantine, 1^{er} collège: adoption des conclusions du 1^{er} bureau.
 - Corse, Côte d'Ivoire, 1^{re} section; Côte d'Ivoire, 2^e section; Français résidant à l'étranger, Gabon, 1^{re} section; Gabon, 2^e section; Guinée, 1^{re} section; Guinée, 2^e section: adoption des conclusions du 2^e bureau.
 - Français résidant en Indochine: retrait de l'ordre du jour.
 - Français résidant au Maroc: adoption des conclusions du 4^e bureau.
 - Sénégal, Deux-Sèvres, Tchad, 1^{re} section; Tchad, 2^e section; Togo, 1^{re} section; Togo 2^e section: adoption des conclusions du 6^e bureau.
5. — Organismes extraparlimentaires. — Représentation du Conseil de la République.
6. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 26 novembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI DECLARE D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, que l'Assemblée nationale a adopté après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de ce projet est de droit devant le Conseil de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 9 et distribué. S'il n'y a pas d'opposition il sera renvoyé à la commission de la production industrielle. (Assentiment.)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement, avant l'expiration d'un délai de trois jours francs finissant le vendredi 3 décembre 1948, à vingt-quatre heures.

— 3 —

NOMINATION DE COMMISSIONS GENERALES ET DE LA COMMISSION DE COMPTABILITE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des commissions générales et de la commission de comptabilité.

Conformément à l'article 16 du règlement, les listes des candidats établies par les bureaux des groupes ont été publiées au *Journal officiel* du 28 novembre 1948.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame membres :

De la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales :

MM. André (Louis), Bardou-Damarzid, Beauvais, Bourgeois, Brousse (Martial), Calonne (Nestor), Cassagne, Charles-Cros, Chatenay, Claparède, Clerc, Cordier (Henri), Descomps (Paul-Emile), Durieux, Franceschi, Gadoin, Hoefel, Lafargue (Georges), Lemaire (Marcel), Loison, Longchambon, Méric, Pajot (Hubert), Pascaud,

Patenôtre (François), Rochereau, Siant, Tamzali (Abdenmour), Viple, Walker (Maurice).

De la commission des affaires étrangères :

MM. Berlioz, Bistarana, Brizard; Mme Brossolette (Gilberte-Pierre); MM. Carcassonne, Colonna, Coty (René), Debré, Gasser, Gatuing, Gaulle (Pierre de), Jacques-Destrée, Labrousse (François), Lassagne, Lelant, Lemaire (Marcel), Léonetti, Moutet (Marius), Pernot (Georges), Petit (Général), Ernest Pezet, Pinton, Plaisant (Marcel), Pujol, Réveillaud, Southon; Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline); MM. Torrès (Henry), Viple, Westphal.

De la commission de l'agriculture :

MM. Bataille, Brettes, Brune (Charles), Capelle, Champeix, Gouinaud, David (Léon), Delorme, Doussot (Jean), Dulin, Durand (Jean), Durieux, Felice (de), Ferrant, Fournier (Bénigne), Gravier (Robert), Hoefel, Le Goff, Le Léannec, Marty (Pierre), Naveau, Pinvidic, Pontbriand (de), Prinet, Restat, Saïah (Ménouar), Saint-Cyr, Ternynck, Tucci, Voyant.

De la commission de la défense nationale :

MM. Alric, Barré (Henri), Boivin-Champeaux, Bousch, Chalamon, Chochoy, Clerc, Cornignon-Molinier (Général), Franceschi, Franck-Chante, Gaspard, Gouyon (Jean de), Kalb, Labrousse (François), Lafay (Bernard), Lionel-Pélerin, Madelin (Michel), Petit (Général), Pialès, Pic, Reynouard, Rogier, Rotinat, Roux (Emile), Rupied, Séné, Tailhades (Edgard), Vanrullen, Voyant, Westphal.

De la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, de la jeunesse, des sports et des loisirs :

MM. Berlioz, Bertaud, Bordeneuve, Canivez, Cayrou (Frédéric), Chapalain, Cozzano, Mme Delabie, MM. Delalande, Descomps (Paul-Emile), Mme Dumont (Mireille), MM. Ehm, Hélène, Lafforgue (Louis), Lassagne, Le Guyon (Robert), Lelant, Madoumier, Maire (Georges), Manent, Maupéou (de), Maurice (Georges), M'Bodje (Mamadou), Monichon, Morel (Charles), Ou Rabah (Abdelmadjid), Pujol, Radius, Razac, Robert (Paul).

De la commission de la famille, de la population et de la santé publique :

MM. Ba (Oumar), Barthe (Edouard), Béchir-Sow, Biaka-Boda, Bonnefous (Raymond), Boudet (Pierre), Breton, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Couinaud, Delthil, Dubois (René-Emile), Mme Dumont (Yvonne), MM. Lafay (Bernard), Le Basser, Leccia, Malécot, Masson (Hippolyte), Mathieu, Molle (Marcel), Paget (Alfred), Plait, Raincourt (de), Reveillaud, Roux (Emile), Sid Cara (Chérif), Tellier (Gabriel), Varlot, Vitter (Pierre), Yourc'h.

De la commission des finances :

MM. Alric, Auberger, Avinin, Berthoin, Bolifraud, Boudet (Pierre), Chapalain, Courrière, Debu-Bridel (Jacques), Demusois, Diethelm (André), Duchet, Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Ignacio-Pinto (Louis), Lamarque (Albert), Landry, Emilien, Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Marrane, Jacques Masteau, Minvielle, Montalembert (de), Pauly, Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex), Saller, Selafer.

De la commission de la France d'outre-mer :

MM. Béchir-Sow, Charles-Cros, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, MM. David (Léon), Delorme, René Lepreux, Doucouré (Amadou), Dronne, Durand-Réville, Mme Eboué, MM. Gautier (Julien), Grassard, Gustave,

Ignacio-Pinto (Louis), Lagarrosse, Malonga, M'Bodge (Mamadou), N'Joya (Arouna), Pellenc, Razac, Romani, Rucart (Marc), Saller, Sigué (Nouhou), Vauthier, Verdeille, Mme Vialle (Jane), M. Yver (Michel).

De la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) :

MM. Assailit, Bardonnèche (de), Borgeaud, Bozzi, Chaintron, Champeix, Cornu, Demusois, Mme Devaud, MM. Dumas (François), Fouques-Duparc, Fraissinette (de), Franck-Chante, Hamon (Léo), La Gontrie (de), Le Basser, Lionel-Pélerin, Menditte (de), Morel (Charles), Muscatelli, Rogier, Rupied, Sarrien, Schwartz, Sisbane (Chérif), Soldani, Valle (Jules), Vanrullen, Verdeille, Zussy.

De la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale :

MM. Bardon-Damarzid, Beauvais, Biatarana, Boivin-Champeaux, Bolifraud, Bordeneuve, Carcassonne, Charlet (Gaston), Chazette, Chevalier (Robert), Courrière, Delthil, Felice (de), Geoffroy (Jean), Giacomoni, Gilbert (Jules), Mme Girault, MM. Hamon (Léo), Jozcau-Marigné, Kalb, La Gontrie (de), Maire (Georges), Marcihacy, Minvielle, Molle (Marcel), Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard, Mme Roche (Marie), M. Souquière.

De la commission de la marine et des pêches :

MM. Abel-Durand, Anghiley, Brunet (Louis), Delfortrie, Denvers, Diethelm (André), Mlle Dumont (Mireille), MM. Durand-Réville, Ferracci, Giacomoni, Guyon (Jean de), Gracia (Lucien de), Jaouen (Yves), Jézéquel, Kalenzaga, Lamarque (Albert), Lasalarié, Léger, Léonetti, Lodéon, Marescaux, Paumelle, Rochereau, Romani, Satineau, Sisbane (Chérif), Symphor-Mouplaise, Tucci, Yourc'h, Walker (Maurice).

De la commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.) :

MM. Aubert, Barré (Henri), Bertaud, Biaka-Boda, Boisrond, Bouquerel, Chambriard, Clavier, Colonna, Denvers, Dubois (René-Emile), Dupic, Fleury, Fouques-Duparc, Gracia (Lucien de), Hébert, Kalenzaga, Lagarrosse, Lodéon, Masson (Hippolyte), Maurice (Georges), Menditte (de), Méric, Pic, Pinton, Pouget (Jules), Renaud (Joseph), Robert (Paul), Teisseire, Valle (Jules).

De la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) :

MM. Auberger, Bardonnèche (de), Benchira (Abd-el-Kader), Mme Cardot (Marie-Hélène), M. Chevalier (Robert), Mme Claeys, MM. Dassaud, Doucouré (Amadou), Dulin, Estève, Gatuing, Gaulle (Pierre de), Giauque, Haidara (Mahamane Alassane), Hémène, Jézéquel, Manent, Marty (Pierre), Maupoil (Henri), Montullé (Laillet de), Okala (Charles), Ou Rabah (Abdelmadjid), Patient, Pontbriand (de), Radius, Renaud (Joseph), Rotinat, Schleiter (François), Ternynck, Yver (Michel).

De la commission de la presse, de la radio et du cinéma :

MM. Bène (Jean), Bonnefous (Raymond), Boulangé, Brizard, Cayrou (Frédéric), Chalamon, Charlet (Gaston), Chazette, Cornignon-Molinier (Général), Cornu, Debû-Bridel (Jacques), Duchet, Dumas (François), Mme Dumont (Yvonne), MM. Durand (Jean), Ehm, Gaspard, Grégory, Hauriou, Houcke, Jacques-Destrée, Lachomette (de),

Emilien Lieutaud, Marcihacy, Jacques Masteau, Maupéou (de), Pajot (Hubert), Rucart (Marc), Souquière, Vauthier.

De la commission de la production industrielle :

MM. Aubé (Robert), Aubert, Barret (Charles), Bataille, Bernard (Georges), Bousch, Calonne (Nestor), Cassagne, Chaintron, Chambriard, Delfortrie, Depreux (René), Ferrant, Gautier (Julien), Grassard, Grégory, Grimal (Marcel), Gustave, Lachomette (de), Laurent-Thouvey, Léger, Longchambon, Marchant, Novat, Pauly, Pialès, Siant, Tamzali (Abdenmour), Tharradin, Villoutreys (de).

De la commission du ravitaillement :

MM. Barret (Charles), Barthe (Edouard), Bène (Georges), Bernard (Georges), Boisrond, Bouquerel, Breton, Brettes, Brousse (Martial), Claparède, Cordier (Henri), Coupigny, Darmanthé, Fournier (Roger), Mme Girault, MM. Gravier (Robert), Lafforgue (Louis), Loison, Maupoil (Henri), Menu, Montullé (Laillet de), Naveau, Pascaud, Pinvidic, Prinet, Restat, Ruin (François), Sarrien, Satineau, Soldani.

De la commission de la reconstruction et des dommages de guerre :

MM. André (Louis), Bourgeois, Canivez, Chochoy, Mme Delabie, MM. Driant, Dupic, Estève, Ferracci, Fleury, Geoffroy (Jean), Gilbert (Jules), Hébert, Jaouen (Yves), Jozcau-Marigné, Le Léannec, Le Maître (Claude), Malécot, Marchant, Marrane, Mathieu, Monichon, Paumelle, Pouget (Jules), Séné, Tailhades (Edgar), Teisseire, Tellier (Gabriel), Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Varlot.

De la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions :

MM. Assailit, Baratgin, Borgeaud, Bozzi, Brune (Charles), Chatenay, Clavier, Coty (René), Mme Crémieux, MM. Debré, Dronne, Fléchet, Grimal (Marcel), Gros (Louis), Hauriou, Le Guyon (Robert), Maroger (Jean), Martel (Henri), Montalembert (de), Miscatelli, Ernest Pezet, Plaisant (Marcel), Plait, Rabouin, Mme Roche (Marie), MM. Roubert (Alex), Schwartz, Socé (Ousmane), Southon, Torrès (Henri).

De la commission du travail et de la sécurité sociale :

MM. Abel-Durand, Aubé (Robert), Benchicha (Abd-el-Kader), Boulangé, Brunet (Louis), Capelle, Mme Claeys, MM. Darmanthé, Dassaud, Mme Devaud, MM. Doussot (Jean), Driant, Fournier (Bénigne), Fournier (Roger), Laurent-Thouvey, Leccia, Le Goff, Le Maître (Claude), Martel (Henri), Menu, Okala (Charles), Paget (Alfred), Raincourt (de), Ruin (François), Saïah (Ménouar), Saint-Cyr, Sid-Cara (Chérif), Tharradin, Vitter (Pierre), Zussy.

De la commission de comptabilité :

MM. Baratgin, Bolifraud, Brizard, Courrière, Estève, Gadoin, Grenier (Jean-Marie), Minvielle, Mme Roche (Marie).

— 4 —

VERIFICATION DES POUVOIRS (suite)

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 1^{er} bureau sur les opérations électorales du département d'Alger (2^e collège). Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 26 novembre 1948.

Notre 1^{er} bureau conclut à la validation. Personne ne demande la parole ?... Je mets aux voix les conclusions du 1^{er} bureau.

(Les conclusions du 1^{er} bureau sont adoptées.)

M. le président. En conséquence, MM. Saïah Menouar et Tanzali Abdennour sont admis.

(Le Conseil de la République adopte ensuite, dans les mêmes formes et sans discussion, les conclusions de ses bureaux tendant à la validation des opérations électorales des départements ou circonscriptions ci-après dénommés.)

TERRITOIRE DU MOYEN CONGO
(1^{re} section.)

M. Jean Coupigny est admis.

TERRITOIRE DU MOYEN CONGO
(2^e section.)

M. Jean Malonga est admis.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE
(1^{er} collège.)

MM. Jules Valle et Albert Tucci sont admis.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

MM. Adolphe Landry et François Romani sont admis.

TERRITOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE
(1^{re} section.)

M. Gaston Lagarosse est admis.

TERRITOIRE DE LA CÔTE D'IVOIRE
(2^e section.)

MM. Victor Biaka-Boda et Philippe Franceschi sont admis.

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS
RÉSIDENT A L'ÉTRANGER

MM. Marius Viple, Ernest Pezet et Henri Longchambon sont admis.

TERRITOIRE DU GABON
(1^{re} section.)

M. Luc Durand-Réville est admis.

TERRITOIRE DU GABON
(2^e section.)

M. Mathurin Anghiley est admis.

TERRITOIRE DE LA GUINÉE
(1^{re} section.)

M. Jean Ferracci est admis.

TERRITOIRE DE LA GUINÉE
(2^e section.)

M. Raphaël Saller est admis.

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS RÉSIDENT
EN INDOCHINE

M. le président. L'ordre du jour appellerait la discussion des conclusions du rapport du 3^e bureau sur les opérations électorales du 19 novembre 1948 faites par l'Assemblée nationale au titre de la représentation des Français résidant en Indochine.

Mais un membre du Conseil de la République s'étant fait inscrire, la vérification est retirée de l'ordre du jour, conformément à l'article 5 du règlement.

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS RÉSIDENT
AU MAROC

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 4^e bureau sur les opérations électorales du 19 novembre 1948 faites par l'Assemblée nationale au titre de la représentation des Français résidant au Maroc.

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 26 novembre 1948.

Votre 4^e bureau conclut à la validation. Il n'y a pas d'opposition ?...

En conséquence, MM. Marcel Gatuïng, Louis Gros et Jean Léonetti sont admis.

(Le Conseil de la République adopte ensuite, dans les mêmes formes et sans discussion, les conclusions de ses bureaux tendant à la validation des opérations électorales des départements ci-après dénommés.)

M. le président.

TERRITOIRE DU SÉNÉGAL

MM. Ousmane Socé, Mamadou Dia et Charles Cros sont admis.

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

MM. Camille Héline et Félix Lelant sont admis.

TERRITOIRE DU TCHAD
(1^{re} section.)

M. Julien Gautier est admis.

TERRITOIRE DU TCHAD
(2^e section.)

M. Mohamed Bechir-Sow est admis.

TERRITOIRE DU TOGO
(1^{re} section.)

M. Louis Siant est admis.

TERRITOIRE DU TOGO
(2^e section.)

M. Lucius Gustave est admis.

— 5 —

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

Représentation du Conseil de la République.

M. le président. Il y a lieu de procéder, conformément à l'article 19 du règlement, à la désignation des représentants du Conseil de la République auprès de certains organismes extraparlamentaires.

Je rappelle que l'article 19 du règlement dispose que les commissions du Conseil de la République sont chargées de proposer les candidats, qui peuvent être choisis ou non parmi leurs propres membres.

En conséquence, j'invite :

1^o La commission de l'éducation nationale à présenter une candidature pour la commission supérieure des sites (application du décret du 23 août 1947) ;

2^o La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales à présenter une candidature pour la commission chargée de statuer sur l'éligibilité des membres du Conseil économique et la régularité de leur désignation (application de la loi n^o 47-1550 du 20 août 1947) ;

3^o La commission des moyens de communication et des transports à présenter deux candidatures pour le conseil supérieur des transports (application de la loi du 3 septembre 1947).

Je prie donc MM. les présidents des commissions intéressées de bien vouloir remettre à la présidence, dans le plus bref délai possible, le nom de leurs candidats.

Il sera procédé à la publication de ces candidatures et à la nomination des représentants du Conseil de la République dans les formes prévues par l'article 16 du règlement.

— 6 —

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que la conférence des présidents se réunira le jeudi 2 décembre 1948, à 14 heures 30, pour examiner l'ordre du jour des prochaines séances.

Je propose donc au Conseil de la République de tenir séance le même jour, à 15 heures 30, en vue de fixer son ordre du jour et, éventuellement, de discuter le projet et la proposition de loi, transmis par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence. (Assentiment.)

En conséquence, la prochaine séance publique aura lieu le jeudi 2 décembre, à quinze heures trente.

L'ordre du jour pourrait en être le suivant :

- Vérification de pouvoirs (suite).
- Sixième bureau.
- Territoire de la Haute-Volta (1^{re} section) (M. Lelant, rapporteur) ;
- Territoire de la Haute-Volta (2^e section) (M. Lelant, rapporteur) ;
- Territoire du Soudan (1^{re} section) (M. Chochoy, rapporteur) ;
- Territoire du Soudan (2^e section) (M. Chochoy, rapporteur).
- Fixation de l'ordre du jour.
- Il n'y a pas d'opposition ?...
- L'ordre du jour est ainsi réglé.
- Personne ne demande la parole ?...
- La séance est levée.

(La séance est levée à quinze heures vingt minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

EXAMEN DES POUVOIRS

Rapport d'élection.

Territoire de la Haute-Volta (1^{re} section).

6^e BUREAU. — M. Lelant, rapporteur.

Nombre de sièges à pourvoir : 1.

L'élection du 14 novembre 1948 a donné les résultats suivants :

- Electeurs inscrits, 10.
- Nombre des votants, 10.
- Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.
- Suffrages valablement exprimés, 10.
- Majorité absolue, 6.

Nombre des voix obtenues par les candidats :

- MM. Rucart (Marc)..... 9 voix.
- Armengaud (André)..... 1 —
- Sozoïr (Jules)..... 0 —

Conformément à l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948, M. Rucart (Marc), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 6^e bureau vous propose de valider les opérations électorales du territoire de la Haute-Volta (1^{re} section).

Territoire de la Haute-Volta (2^e section).

6^e BUREAU. — M. Lelant, rapporteur.

Nombre de sièges à pourvoir : 2.

L'élection du 14 novembre 1948 a donné les résultats suivants :

- Electeurs inscrits, 43.
- Nombre des votants, 41.
- Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.
- Suffrages valablement exprimés, 41.
- Majorité absolue, 21.

Nombre de voix obtenu par les candidats :

MM. Sigué Nouhoun.....	27 voix.
Kalenzaga (Christophe).....	27 —
Oucdraogo (Guillaume).....	13 —
Brunel (André).....	13 —
Lamizana (Maurice).....	1 —
Cire Bâ Birahim.....	0 —
Barascud (Emile).....	0 —
Falquet (François).....	0 —
Daouda Scribo Diallo.....	0 —

En vertu de l'article 51 du 23 septembre 1948, MM. Sigué Nouhoun et Kalenzaga (Christophe), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ont été proclamés élus.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 6^e bureau vous propose de valider les opérations électorales du territoire de la Haute-Volta (2^e section).

Territoire du Soudan (1^{re} section).

6^e BUREAU. — M. Bernard Chochoy, rapporteur.

Nombre de sièges à pourvoir: 1.

L'élection du 14 novembre 1948 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 20.
Nombre des votants, 20.
Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.
Suffrages valablement exprimés, 20.
Majorité absolue, 11.

Nombre des voix obtenues par les candidats :

MM. Cozzano (Félicien).....	11 voix.
Picatto (Elie).....	7 —
Clément (Jean).....	1 —
Ettori (François).....	1 —
M'Boup Abdou Salam.....	0 —

Conformément à l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948, M. Cozzano (Félicien), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 6^e bureau vous propose de valider les opérations électorales du territoire du Soudan (1^{re} section).

Territoire du Soudan (2^e section).

6^e BUREAU. — M. Bernard Chochoy, rapporteur.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

L'élection du 14 novembre 1948 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 33.
Nombre des votants, 33.
Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.
Suffrages valablement exprimés, 33.

Nombre de voix obtenu par chaque liste:

Liste du parti progressiste soudanais	25 voix.
Liste d'union soudanaise.....	6 —
Liste indépendante.....	2 —

Conformément à l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948, les sièges ont été attribués aux listes selon la règle du plus fort reste.

En conséquence, ont obtenu: La liste du parti progressiste soudanais, 2 sièges.

La liste d'union soudanaise, 1 siège.
La liste indépendante, 0 siège.

En vertu de l'article 51 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

M. Doucouré Amadou présenté par la liste du parti progressiste soudanais.

M. M'Bodje Mamadou présenté par la liste du parti progressiste soudanais.

M. Haidara Mahamane Alassane présenté par la liste d'union soudanaise.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 6^e bureau vous propose de valider les opérations électorales du territoire du Soudan (2^e section).

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 30 NOVEMBRE 1948

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus:

« Art. 82. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso, dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Finances et affaires économiques.

26. — 30 novembre 1948. — M. Yves Jaouen expose à M. le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, que l'article 188 bis du code d'enregistrement, permet à l'administration de l'enregistrement, au cas où elle trouverait le prix de vente insuffisant, indépendamment de l'action en expertise et pendant un délai de six mois à compter du jour où s'ouvre cette action, d'exercer, au profit du Trésor, un droit de préemption sur les immeubles, droits immobiliers, fonds de commerce, etc., et demande: 1^o si l'administration de l'enregistrement peut exercer le droit de préemption sur un immeuble sinistré vendu, avec l'indemnité due par l'État pour dommages causés par faits de guerre; la cession de l'indemnité ne pouvant avoir lieu qu'après enquête auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme; 2^o et, dans l'affirmative, dans quelle mesure peut s'exercer le droit de préemption, quel semble, dans l'hypothèse envisagée, être limité à la portion du prix de vente applicable à l'immeuble dans son état au jour de la vente.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

27. — 30 novembre 1948. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre: 1^o en application de quelles prescriptions une pension est refusée à la veuve d'un israélite roumain déporté et décédé dans un camp de concentration et précise que le défunt avait contracté en octobre 1939 un engagement volontaire dans la légion étrangère et qu'il laisse deux enfants vivants, tous deux de nationalité française; 2^o quels sont les droits de ces enfants et comment ils peuvent les faire valoir.

JUSTICE

28. — 30 novembre 1948. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le vice-président du conseil, ministre de la justice: 1^o quels sont les textes qui permettent le règlement par amendes transactionnelles, donc sans conséquences pénales pour les intéressés, des infractions à la réglementation économique et fiscale et à l'ordonnance du 30 mai 1945 sur l'échange des billets; 2^o combien de délits de cette sorte ont été réglés par transactions, alors que les délinquants avaient déjà été déférés devant les tribunaux qui se sont trouvés ainsi dessaisis; 3^o quelle est la règle suivie par le Trésor pour l'évaluation desdites amendes transactionnelles; 4^o quel est le total des sommes ainsi encaissées par le Trésor; 5^o dans quels cas l'administration refuse toute transaction.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

29. — 30 novembre 1948. — M. Yves Jaouen expose à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme que les étrangers sinistrés sont, en principe, exclus du bénéfice de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre et demande si un étranger, sinistré ou non, peut acquérir une créance de dommages de guerre.

30. — 30 novembre 1948. — M. Roger Carcassonne demande à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme: 1^o si un service municipal de logement a le droit de disposer indéfiniment, au profit de bénéficiaires successifs, d'un local qu'il a une première fois réquisitionné; 2^o si est fondée la prétention de ce service de dénier à un propriétaire le droit de louer à qui bon lui semble un logement réquisitionné dont le locataire lui donne congé; 3^o si le nouveau locataire a le droit de contester le renouvellement de la réquisition, et devant quelle juridiction il peut la faire lever; 4^o si le bénéficiaire d'une réquisition ayant trouvé un logement et restitué les lieux au locataire, l'administration peut réquisitionner le local pour un nouveau bénéficiaire et en faire expulser le locataire qui s'y est réinstallé; 5^o si un propriétaire peut faire jouer son droit de reprise en faveur de ses enfants sur un logement réquisitionné et devant quelle juridiction.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

JUSTICE

18. — M. André Dulin demande à M. le président du conseil, ministre de la justice si les coopératives agricoles peuvent être considérées comme devant bénéficier du maintien dans les lieux accordé aux personnes morales exerçant une activité désintéressée aux termes de l'article 8 de la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 sur les loyers. (Question du 7 octobre 1948.)

Réponse. — Sous réserve de l'appréciation souveraine des cours et des tribunaux, il n'apparaît pas que les coopératives agricoles puissent être considérées comme exerçant une activité désintéressée au sens de l'article 8 de la loi du 1^{er} septembre 1948 sur les loyers.

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.